



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-4 (2022)
ABROGEANT ET REMPLAÇANT
LE 12-5 RM330-3 (2020) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS
AU STATIONNEMENT

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 10 janvier 2022, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM330-4 (2022), règlement abrogeant et remplaçant le règlement 12-5 RM330-3 (2020) et autres amendements relatifs au stationnement ;
- l'objet de ce règlement vise à modifier son règlement existant afin de limiter la durée de temps sur la rue Jeanne-Mance entre les roues Court et Roy, côté Ouest ;
- l'original du règlement 12-5 RM330-4 (2022) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 13 janvier 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 janvier 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 janvier 2022.

Donné à Coaticook, ce 13 janvier 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras